

— *Les Etrusques.* Les deux sexes, dans les classes élevées, chez les Etrusques, portaient la tunique (*tunica*), la toge et la prétexte. Pour les nobles et les magistrats, la toge était blanche, avec une frange ornée de pourpre. Les gens du commun portaient le manteau directement sur le corps et n'avaient point de tunique.

— *Les Romains.* Les Romains empruntèrent aux Grecs et aux Etrusques une grande partie de leur habillement. Le principal vêtement de dessus, le vêtement romain par excellence, que les citoyens seuls avaient le droit de porter, était la *toga*, formant des plis harmonieux, préparés à l'avance. Les jeunes garçons portaient la toge bordée de pourpre, *toga prætexta*, par opposition avec la *toga virilis*, toute blanche. La *toga picta*, la *palmeta*, étaient réservées à certains magistrats. Parmi les vêtements de dessus on peut encore citer la *pænula*, à l'usage des deux sexes, vaste manteau sans manches, de laine ou de cuir qui servait en voyage ou par les mauvais temps; la *lacerna*, pièce d'étoffe oblongue, retenue sur la poitrine par une agrafe et souvent munie d'un capuchon; la *trabea*, manteau de guerre, etc.

Le vêtement de dessous était la *tunica*, dont la forme rappelle la chemise, et qui se portait directement sur la peau. Les femmes portaient une double tunique. Sur la seconde elles mettaient la *stola* aux nombreux plis, qui rappelle beaucoup le *chiton* dorien. Leur manteau était la *palla*, toute semblable à la toge. Celle-ci était toujours de laine. Les vêtements de dessous étaient souvent de toile. La soie s'introduisit vers la fin de la république. La loi prescrivait la couleur blanche pour la toge; mais elle fut peu à peu abandonnée, dans la vie courante, pour des vêtements plus légers que l'on pouvait teindre à son goût.

— *Les Gaulois.* À l'époque de la conquête romaine, tous les Gaulois ne portaient pas le même costume; les plus voisins de l'Italie, de Marseille et des colonies grecques de la côte, se vêttaient plus ou moins à la façon de Rome ou d'Athènes. Le costume vraiment national n'apparaît guère qu'au delà de Vienne. Il est fait de lin, de laine, de fourrures. La pièce caractéristique est la *bracca* (braie) ou pantalon, large chez les races kymriques, collant chez les Celtes. Un gilet serré descendait jusqu'à mi-cuisse. Une saie rayée, d'où dérive la blouse des paysans, recouvrait le tout. Il s'y ajoute souvent un manteau à capuchon, le *bardoecullus*. La chlamyde artésienne était une courte veste à manches, la *caracalla*, un manteau qui descendait jusqu'aux talons. Les femmes étaient vêtues d'une tunique large et plissée, avec ou sans manches, et d'une espèce de tablier attaché sur les hanches. Un manteau de couleur s'agrafait sur les épaules. Les Gaulois avaient un goût prononcé pour les ornements de toutes sortes et se couvraient de bijoux. Le plus commun était le *torque*, collier qui devint l'un des signes distinctifs de la race. Après la conquête, le costume romain fut adopté par les hautes classes.

— *Moyen âge et temps modernes.* Des costumes gaulois et romains est né le costume du moyen âge, tel qu'il apparaît à partir du xiii^e siècle, après s'être dégagé de l'influence byzantine. Les vêtements des paysans ont très peu varié aux temps obscurs de la première civilisation: tels ils étaient lors de la conquête romaine, tels ils demeurèrent, sans doute, bien au delà des croisades, jusque sous saint Louis même. Les *braies* gauloises sont remplacées par les *chausses*, mais on trouve tous les passages entre ces divers habillements de jambes.

Les vêtements des gens du peuple et des bourgeois, toujours taillés dans de meilleurs tissus, dont les corporations surveillaient sévèrement la fabrication, et par suite d'un prix élevé, conservaient plus longtemps les formes traditionnelles que chez des seigneurs et des gens de cour. Mais les nobles, qui faisaient entre eux assaut de luxe dans les réunions de cérémonie, changeaient continuellement les modes que le reste de la nation adoptait lentement. Les croisades apportèrent de profondes modifications dans le costume, surtout parce qu'elles firent affluer en Europe les riches étoffes d'Orient, et qu'elles vulgarisèrent nombre d'arts somptuaires.

D'une manière générale, jusqu'au xiv^e siècle, les formes longues prévalurent, ou portait surtout des robes, et celles des femmes étaient très longues et collantes. Les hommes se mirent alors à porter des vêtements courts et ajustés, où s'exerça la façon des tailleurs. Les modèles ajustés supplantèrent les longues robes, qui avaient succédé aux tuniques et aux toges drapées de l'antiquité. Pendant la Renaissance, les femmes tendent de plus en plus à adopter les formes amples: les cottes et les jupes s'élargissent en cloche, dont la circonférence ira toujours en augmentant désormais. Au xv^e siècle le costume passe par des phases de luxe insensé ou de simplicité sévère. La réaction du xvii^e siècle vers les formes aisées fait venir à la mode des vêtements qui, comme la culotte longue ou le pantalon, étaient depuis des siècles portés par les paysans. Après des tâtonnements, qui semblent lutter d'incommodité, les modes du règne de Louis XIV aboutissent à la conception du costume moderne masculin dans ses trois pièces essentielles: la culotte, le gilet et la veste ou l'habit.

Si l'on veut résumer l'histoire du costume, on peut la diviser en trois grandes périodes, au moins en France: la *période barbare*, qui s'étend des Mérovingiens aux premiers Valois, jusque vers 1330 environ, avec ses formes gauloises, gallo-romaines, byzantines; la *période artistique*, qui comprend celle de la Renaissance italienne, et s'étend jusqu'à la fin du xvii^e siècle; enfin, la *période moderne*, qui commence avec Louis XIII et qui correspond à l'abandon presque complet des armes défensives. C'est alors que s'établit une différence de plus en plus marquée entre le costume civil et l'habillement militaire. La révolution de 1789 a établi, au moins chez l'homme, l'usage du costume rationnel, c'est-à-dire d'un costume dont les agencements pratiques sont réduits au maximum de simplicité. Aujourd'hui, tous les hommes des deux mondes civilisés sont vêtus d'une manière uniforme. La Révolution n'a, du reste, rien inauguré de nouveau: la cour de Louis XVI s'était fait déjà une loi de copier servilement les modes puritaines anglaises établies par les piétistes, les quakers et autres ennemis déterminés du luxe artistique. La France donna un moment le ton pour le beau costume, sous Louis XIV et Louis XV, et un peu sous la Révolution. Pour les modes, et surtout les modes féminines, la France a gardé l'avantage; les couturiers et couturières de Paris dictent leurs arrêtés au monde entier.

— *BIBLIOG.* Outre les ouvrages classiques de Guiche-

rat, Hefner Alteneck, Viollet-le-Duc, Lacroix, Mercier, Jacquemin, Racinet, Willem, Hottenroth, on consultera: G. Duplessis, *Costumes historiques* des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles (Paris, 1873); Demay, *le Costume de guerre et d'apparat d'après les sceaux* (Paris, 1875); Louandre, *les Arts somptuaires* (Paris, 1857); Ary Renan, *le Costume en France* (Paris, 1890); Jules Martha, *l'Art étrusque*.

— *Costume ecclésiastique et liturgique*: 1^o *Costume ecclésiastique.* Pendant les cinq premiers siècles, l'habit des clercs ne différa pas de celui des laïques modestes. Mais, quand les Barbares eurent introduit l'usage des vêtements étriés, les clercs conservèrent l'ancienne tunique romaine. Au ix^e siècle, il leur fut défendu de sortir sans ajouter à la tunique la *stola* (robe flottante) et la *cappa* (manteau). Ce règlement tomba en désuétude vers le xv^e siècle, et l'habit ordinaire des clercs devint la *soutane* (*vestis talaris*), qui est encore portée aujourd'hui. Dans le commencement, il n'y avait pas de couleurs spéciales pour les habits des clercs. Il semble, toutefois, que les papes ont été toujours habillés de blanc. Au xv^e siècle, Paul III donna la soutane rouge aux cardinaux; vers la même époque, le violet devint la couleur distinctive des évêques. Ce n'est que vers le xvii^e siècle que le noir fut imposé aux clercs. En général, les religieux ont adopté les habits que portaient les pauvres au temps de leur fondation. D'après saint Benoît, le costume d'un moine doit se composer d'une tunique, d'un *scapulaire* et d'une *culotte* ou *roc*. Les ordres ronds se sont contentés du scapulaire et d'une robe longue, dont la couleur diffère selon l'ordre, et qui est serrée aux reins chez les cordeliers.

2^o *Costume liturgique.* À l'origine, les prêtres célébraient les mystères avec leurs habits ordinaires: les vêtements liturgiques, sans lesquels il n'est pas permis aujourd'hui de dire la messe, ne furent adoptés que peu à peu. Ces vêtements sont l'*amict*, l'*aube*, le *cordón*, le *maniple*, l'*étole* et la *chasuble*. L'évêque y ajoute la *mitre*, des chaussures et des bas d'étoffe précieuse, des *gants* et un *anneau*. Les diacres et les sous-diacres portent, au lieu de la chasuble, des *tuniques* ou des *dalmatiques*. Aux vêpres, au salut, dans les processions, l'officiant revêt la *chape* qui l'enveloppe tout entier. La couleur des vêtements liturgiques change avec l'office du jour. Le blanc, le rouge, le violet et le vert (très rarement le rose) sont seuls employés; il faut ajouter l'or qui peut suppléer toutes les couleurs précédentes, et le noir, qui est propre aux offices célébrés en l'honneur des morts. V. ECLÉS.

— *Costume militaire.* On est, en général, disposé à admettre que l'uniforme, dans le costume militaire, est de création moderne. Les monuments de l'antiquité, où sont figurés des groupes importants de soldats, tendent à démontrer le contraire. Les bas-reliefs assyriens, les fresques égyptiennes, les briques émaillées de la Susiane, permettent presque d'affirmer que les troupes, les troupes d'élite au moins, d'Assurbanipal, de Ramsès et de Darius, avaient non seulement un équipement et des armes identiques, mais encore des vêtements uniformes. On peut croire qu'il en était de même pour les soldats de la phalange macédonienne. Pour qui examine la colonne Trajane et d'autres monuments romains, il est hors de doute que les légionnaires aient eu de véritables uniformes.

Cette habitude se perdit, en partie au moins, au moyen âge et dans les siècles qui suivirent. Il n'y avait alors, en France et pour les autres pays, l'époque est sensiblement la même; il faut arriver à Louis XIV et aux ordonnances de Louvois pour voir l'infanterie, en 1670, et la cavalerie, en 1690, revêtir l'uniforme. Cet uniforme se composait, alors, d'un habit blanc gris avec parements rouges, d'une veste ou gilet et d'une culotte qui étaient d'une des couleurs de la maison de Bourbon, c'est-à-dire bleu, rouge ou blanc. Toute la maison du roi portait les trois couleurs à l'habit, aux parements, à la veste ou à la culotte. La coiffure était, en général, le lampion ou tricorne à feutre noir, avec corcade aux couleurs du colonel.

Depuis, les uniformes varièrent avec le goût du jour et les nécessités de l'armement et de la stratégie. Mais il semble bien que, pendant longtemps, le premier ait été plus spécialement consulté que les seconds. En examinant le tableau historique ci-contre, il apparaît qu'au xviii^e siècle on a cherché à produire des uniformes éclatants et à effet, sans se soucier beaucoup de la commodité du soldat. Ce préjugé ne fit que s'accroître sous le premier Empire; les uniformes étaient alors surchargés d'ornements inutilitaires et gênants. Ce n'est qu'à la fin du xix^e siècle que les armes à tir de plus en plus rapide, la prestesse chaque jour plus grande des manœuvres, ont réduit l'uniforme au strict nécessaire, et que, l'influence des idées démocratiques aidant, on s'est étudié à respecter les lois de l'hygiène, plutôt que celles d'une esthétique artificielle.

— *Costumes officiels.* Des costumes sont assignés, en France, aux diverses fonctions, soit pour les relever par l'éclat des insignes et distinguer les degrés hiérarchiques, soit pour faciliter l'action des fonctionnaires, en avertissant le public de l'autorité dont ils sont revêtus. Aussi le port illégal d'un costume ou uniforme auquel on n'a pas droit expose-t-il, aux termes de l'article 259 du Code pénal, à une condamnation de six mois à deux ans d'emprisonnement; et, pour certains crimes, c'est une circonstance aggravante, lorsque le criminel a revêtu illégalement un costume qu'il n'avait pas droit de porter (C. pén., art. 344, 381, 384).

— *Costumes de théâtre.* Le rapport du costume avec le lieu et l'époque de l'action, l'âge ou la qualité des personnages, est loin d'avoir été toujours observé. Ce n'est qu'au commencement du xviii^e siècle que les premiers efforts ont été faits par quelques artistes intelligents, en tête desquels il faut citer M^{me} Favart, Lekain et la Clairon. Mais ces premiers efforts ne purent amener une modification radicale. Talma, amateur intelligent de la vérité historique au théâtre, ne réussit même pas à compléter les réformes provoquées par ses devanciers, et, il y a cinquante ans encore, plus d'un anachronisme choquait au théâtre les yeux du spectateur lettré. Mais, de nos jours, l'exactitude du costume, au théâtre, est poussée jusqu'à la minutie.

— *B.-arts.* Par le mot *costume* on désignait autrefois tout ce qui, dans un tableau, un bas-relief ou une statue, est susceptible de faire reconnaître la nationalité, le caractère, les mœurs, les usages des personnages mis en scène; le lieu et l'époque où ils ont vécu. C'est ce qu'aujourd'hui, dans un sens un peu plus restreint, on appelle la *couleur locale*.

COSTUME (*stum'* — ital. *costume*, coutume, sens qu'avait aussi autrefois le mot français) n. m. Manière de s'habiller: *Le costume des pêcheurs napolitains.* || Habillement lui-même: *Un costume de bal.* || Se dit particulièrement des habits d'uniforme: *Costume d'académicien, de préfet.*

— Littér. et b.-arts. Caractère distinctif d'une nation, d'un pays, d'une époque, reproduit dans une œuvre d'art ou de littérature: *Gil Blas, malgré le costume espagnol, est un des livres les plus français que nous ayons.* (Ste-Beuve.) || Se dit particulièrement, en peinture, de l'observation du type, des habillements, des armes, à telle époque, chez telle nation: *L'école romaine a mieux observé le costume que l'école lombarde.* (Acad.)

— **ENCYCL. Orient.** Le costume est partout subordonné au climat, mais, s'il reste conforme aux nécessités qu'il impose dans les classes inférieures ou esclaves, il s'en éloigne chez les nobles et les riches, qui ont toujours cherché à se distinguer par l'extérieur et par les ornements dont ils se couvraient. Il en était ainsi en Assyrie, en Egypte et chez les autres peuples de l'Asie Mineure, comme il résulte des effigies qui nous sont restées de ces peuples.

— **Grèce.** Les costumes grecs présentent sur les monuments des apparences assez diverses; mais tous, ceux des femmes comme ceux des hommes, peuvent se ramener à ces deux types: les vêtements de dessous (*endymata*), dont le principal est le *chiton* (tunique), le plus souvent sans manches, qu'on gardait au logis, et les vêtements de dessus (*epiblémata*), dont les principaux sont l'*himation* et le *peplos*, manteaux ou plutôt pièces d'étoffe, dans laquelle on se drapait au-dessus de la tunique. A Athènes, du v^e au vi^e siècle, ces manteaux variaient; on trouve: le *trichon* dorien, assez court, adopté depuis Socrate, par les philosophes; la *chlanza*, gros manteau de laine, pour l'hiver; la *chlanide*, d'étoffe légère, pour l'été; la *chlamyde*, d'origine thésalienne, manteau de guerre et de voyage, porté par les éléphants. Ces vêtements étaient blancs d'ordinaire, mais on en voyait aussi de bruns, de rouges, de verts, de bleus.

Le costume des femmes se composait d'un *chitonion*, sorte de tunique de dessous, de chemise; d'une tunique proprement dite ou *chiton*, et d'un manteau pour sortir, *himation* ou *peplos*. — Ces vêtements de femmes étaient généralement en laine chez les Doriens, en lin chez les Ioniens, du reste ils différaient souvent quant à la forme. Plus tard, ils furent souvent en *byssos* ou coton, ou en soie de Cos. Ils étaient blancs d'ordinaire, avec de riches bordures et des broderies; mais les coquettes aimaient les costumes éclatants ou plus bigarrés, le pourpre, le safran, le vert olive; toutes aimaient à se parer de bijoux; elles s'en mettaient jusqu'aux jambes. Celles de condition élevée ne sortaient guère sans leur éventail et leur ombrelle. Le luxe de la toilette féminine dut être souvent réprimé par des magistrats spéciaux, appelés *gynéconomes*.